



ABONNEMENTS

Un an : Six mois :
 Suisse . . . 6 fr. 3 fr.
 Autres pays . . 10 » 5 »
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

Prix du numéro 10 centimes

BIENNE, le 30 septembre 1887.

Le Val-de-Ruz publie une correspondance de la Chaux-de-Fonds, dont l'auteur annonce que les fabricants d'horlogerie de cette place ont résolu de se tenir en dehors de la Fédération horlogère. Nous connaissons, depuis un certain temps déjà, cette décision prise sous l'empire de circonstances dont a su tirer parti un groupe de fabricants peu ami sinon adversaire de la Fédération.

Si nous n'avons pas parlé jusqu'à ce jour de cet incident regrettable, c'est que nous n'envisageons pas le vote émis comme étant l'expression de l'opinion raisonnée et réfléchie de la majorité des fabricants de notre plus grande cité horlogère ; et cela d'autant moins, que rien ne faisait présager ce changement d'opinion de la part des instigateurs de la résolution dont il s'agit.

La publicité donnée à cette nouvelle que plusieurs organes de la presse suisse ont reproduite, nous oblige à sortir de la réserve que nous nous étions imposée, mais ne modifie en rien notre impression première. Nous nous refusons à croire que la population horlogère de la Chaux-de-Fonds, qui dans d'autres domaines a tenu à honneur d'être à la tête des initiatives utiles, veuille se tenir éloignée d'un mouvement qui a pour objectif le relèvement de notre industrie nationale.

Aussi ne pouvons-nous considérer la résolution prise par l'assemblée des fabricants de la Chaux-de-Fonds comme une déclaration de guerre faite à la Fédération horlogère, et nous croyons encore qu'une énergique manifestation de l'opinion publique, aura le pouvoir de rallier à la cause commune la partie patronale des intéressés à l'horlogerie de notre principal centre industriel et commercial.

On parle beaucoup, dans certains milieux, des dangers que pourrait faire courir à l'ordre public et à la liberté individuelle, l'organisation fédérative en

voie de formation. Nous ne connaissons qu'un seul danger et nous l'avons déjà maintes fois signalé à cette place même : c'est celui qui résulterait de l'action d'une Fédération ouvrière n'ayant pas devant elle, pour discuter et s'entendre avec elle, une Fédération patronale.

Quoiqu'il advienne d'ailleurs de l'attitude inattendue des personnes qui ont parlé au nom des fabricants de la Chaux-de-Fonds, et du vote qu'elles ont provoqué, nous pouvons dire que la Fédération groupe déjà un nombre assez considérable d'adhérents, pour quelle puisse attendre, sans découragement et sans faiblesse, que ceux de nos concitoyens qui croient devoir se tenir en dehors d'elle, reviennent à un sentiment plus vrai de la situation.

En attendant ce jour que nous appelons de nos vœux les plus sincères, patrons et ouvriers fédérés sauront faire leur devoir.

LE COMITÉ CENTRAL

Dimanche, 2 octobre prochain, le Comité central de la Fédération horlogère tiendra sa première séance et désignera les deux personnes qui ont à remplir les fonctions importantes de président et de secrétaire de la Fédération.

Le choix du secrétaire nous paraît tout indiqué ; sa nomination sera, selon toutes prévisions, une simple confirmation et M. J. Perrenoud, que son travail antérieur comme secrétaire général provisoire désigne aux suffrages de ses collègues, voudra bien répondre, nous en sommes certains, à l'appel qui sera fait à son dévouement, en prenant sous son habile direction le secrétariat général de la Fédération.

Le choix d'une personnalité réunissant toutes les conditions voulues pour remplir d'une façon entendue, énergique et utile les fonctions de président, présentera de plus grandes difficultés. Les sta-

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . 20 ct. la ligne
 » de l'étranger . . 25 »
 Minimum d'une annonce 50 centimes
 Les annonces se paient d'avance

Bureaux : Rue Neuve 38^a

tuts généraux de la Fédération disent que le président ne doit être ni patron ni ouvrier. De plus, l'assemblée générale des délégations patronales et ouvrières du 31 juillet, a émis le vœu qu'il ne soit pas un employé de l'Etat dont le mandat officiel puisse être incompatible avec les dites fonctions ; sous une forme un peu vague, il y a là une difficulté ajoutée à celles déjà nombreuses que présente cette nomination.

Nous ne nous permettrons pas, de donner une indication quelconque, aux membres du Comité central auquel incombe cette élection importante ; car, tout en reconnaissant le côté difficile de la tâche, nous sommes persuadés qu'un échange de vues mettra en lumière une personnalité digne, à tous égards, de présider aux destinées de l'institution nouvelle dont le fonctionnement loyalement expérimenté par tous, doit insensiblement amener de grandes améliorations dans notre situation industrielle et commerciale.

Ce qu'il faut à la tête de la Fédération, c'est un homme énergique, persévérant, entendu dans les questions commerciales et industrielles que la Fédération a le devoir d'aborder, d'étudier et de résoudre ; un homme qui joigne au sentiment du juste et de l'équitable, le courage de prendre des responsabilités et des initiatives ; un homme enfin qui sache, avec le concours de ses collaborateurs, donner au mouvement commencé il y a dix-huit mois, une impulsion à la fois vigoureuse et prudente, une marche qui conduise à des résultats pratiques et tangibles, mais ne lésant aucun des intérêts que la recherche de certaines solutions mettra en présence.

Certes, il ne manque pas d'hommes, parmi ceux qu'éliminent les dispositions des statuts généraux ou les vœux exprimés par les délégués à l'assemblée du 31 juillet, qualifiés pour remplir d'une façon tout à fait distinguée ces délicates et difficiles fonctions ; et, si la tâche du Comité

Paraissant tous les vendredis à Bienne

central se trouve compliquée par les dispositions statutaires que nous venons de rappeler, il ne s'en suit pas qu'il y ait une insurmontable difficulté à trouver, parmi nos concitoyens, un titulaire dont le dévouement et les qualités soient à la hauteur de l'emploi et qui réponde aux espérances de ceux qui voient dans la rénovation de l'industrie horlogère, un but patriotique et humanitaire.

L'organisation fédérative générale, après avoir jusqu'ici passé par des fortunes diverses, semble entrer enfin dans une voie normale ; il importe donc que le fonctionnement du Comité central, organe principal de la Fédération, devienne à bref délai une réalité et qu'il ne soit pas différé plus longtemps à l'examen de certaines questions, au règlement amiable de certains conflits dont la nature même exige une prompte solution.

Selon nous, la situation du président de la Fédération ne sera solidement assise et son action réellement bienfaisante et efficace, que si ceux qui ont mandat de le choisir peuvent unanimement se rallier autour d'un nom connu et sympathique ; aussi sommes-nous persuadés que les questions de préférences personnelles, ou de prépondérance régionales ou locales seront mises à l'arrière-plan, pour faire place au seul sentiment qui doive primer en cette circonstance : celui de l'intérêt général sauvegardé par un choix judicieux et réfléchi.

Et si aucun des noms qui seront mis en avant ne pouvait rallier cette unité de suffrages si désirable, si nécessaire même, nous envisageons qu'il faudra alors assurer, par une combinaison quelconque, essayée au besoin à titre provisoire, le fonctionnement immédiat du Comité central de la Fédération.

Si nous croyons devoir envisager cette éventualité, c'est que, à notre connaissance du moins, aucun nom n'a été mis sérieusement en avant ; aussi, l'assemblée de dimanche risque de se trouver dans l'alternative de proclamer un nom qui ne satisfasse complètement personne, ou de renvoyer, jusqu'à plus ample informé, la nomination de celui auquel incombera la mission honorable de diriger dans une voie nouvelle, les aspirations de nos populations horlogères.

Nous avons pleine confiance dans le résultat de l'assemblée du 2 octobre et nous ne doutons pas de la ratification que l'opinion publique du monde horloger, donnera aux résolutions qui y seront prises. Mais nous croyons devoir encore insister sur ce point capital selon nous, c'est qu'aucune circonstance ne doit avoir la puissance d'empêcher ou de retarder l'entrée en action immédiate du Comité central de la Fédération horlogère.

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Les membres patrons du Comité central de la Fédération horlogère suisse, ont été avisés de leur nomination par les lettres suivantes :

Chaux-de-Fonds, le 20 septembre 1887.
Monsieur,

En votre qualité de membre titulaire, notre bureau, chargé de la première convocation du Comité central en assemblée plénière (voyez s. v. p. l'art. 7 des statuts inclus), vous prie de vous rencontrer dimanche 2 octobre prochain, à 11 heures du matin, à la Tonhalle de Neuchâtel.

Les sept membres ouvriers au Comité central sont convoqués également. Le Comité central procédera aux nominations du président et du secrétaire général de la Fédération, — lesquels doivent être pris en dehors des membres élus par les associations patronales et ouvrières — à la constitution de son bureau, à celle de la commission exécutive et en général aux travaux préliminaires prévus aux articles 7 à 11 des statuts de la Fédération horlogère.

Si vous étiez empêché de vous rencontrer à la dite réunion, veuillez bien en prévenir le secrétaire soussigné, en temps utile pour pouvoir convoquer votre suppléant.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien distingués.

Pour le bureau de la Société intercantonale des industries du Jura :

Le Secrétaire,
James PERRENOUD.

Texte pour les membres suppléants.

En votre qualité de membre suppléant, vous voudrez bien fonctionner lorsqu'il y aura lieu, en remplacement du membre titulaire pour votre région et vous recevrez les convocations en temps utile dans chaque cas spécial.

On nous annonce que le Comité central de la Fédération des faiseurs de cadans s'est mis en rapports avec les intéressés à cette branche d'industrie de la ville de Besançon, dans le but d'arriver à une entente relativement aux tarifs de production et de vente.

Espérons que cette première tentative d'amener la population horlogère franc-comtoise dans le giron de la Fédération horlogère sera couronnée de succès.

Dimanche 2 octobre prochain, se réunira à Biel, à 8 $\frac{1}{2}$ heures du matin, au Schweizerhaus, un congrès de délégués des sections de la Fédération des fabricants de cadans. Tous les sociétaires sont cordialement invités à y assister.

LA FRATERNITÉ ÉCONOMIQUE

Lorsqu'en janvier 1886, des fabricants, des chefs d'atelier et des ouvriers horlogers bernois se réunirent, sur l'initiative des ouvriers, en une assemblée nombreuse pour délibérer sur les moyens d'enrayer la baisse des prix et de remonter le courant de la décadence industrielle, il ne manqua pas de personnes disposées à ne voir dans les résolutions prises qu'une manifestation toute platonique. Plus tard, lorsqu'elles virent le mouvement se dessiner et tendre vers un but pratique nettement déterminé, les mêmes personnes hochèrent la tête : bien sûr on n'aboutirait à rien, affirmaient-elles solennellement.

Poursuivant leur labeur ardu et ingrat, mais d'autant plus utile et désintéressé, ceux qui dès la première heure ont eu foi dans la viabilité, comme dans l'équité du mouvement,

ne se laissèrent arrêter ni par l'indifférence ni par le mauvais vouloir, et aujourd'hui, l'œuvre entrevue jadis comme un rêve, prend une forme et approche de sa réalisation complète.

Dire qu'il n'y a plus de craintifs ou plus d'incrédules serait se faire étrangement illusion sur les travers de notre humaine nature. On trouvera toujours des personnes disposées par tempérament à un noir pessimisme et ne voyant partout que sombres présages et cataclysmes prochains. Laissons donc ces grelotteurs se réfrigérer de compagnie jusqu'à ce qu'une réaction bienfaisante vienne les tirer de leur torpeur.

Mais nous ne sommes pas exclusivement en présence de contradicteurs systématiques et conséquemment inguérissables, il en est d'autres parfaitement intentionnés dont les objections méritent notre sérieuse attention.

C'est aux remarques de cette nature que nous voudrions consacrer quelques instants.

Dans son numéro de septembre 1887, le *Journal suisse d'horlogerie* oppose à la Fédération les trois objections que voici : 1^o le mouvement a considérablement dévié de son but primitif, alors qu'on donnait comme exemple l'organisation des brodeurs de la Suisse orientale ; 2^o les difficultés qu'éprouvent les associations patronales à se former, sont essentiellement dues aux prétentions mises en avant, dès le début, par les associations ouvrières, notamment en ce qui concerne la question des prix ; 3^o constituer de toutes pièces une fédération générale des associations ouvrières avant la constitution définitive de la fédération horlogère elle-même légitimait les appréhensions qui se sont fait jour.

A ces trois objections qui, en réalité, n'en font qu'une, nous répondrons que ce qui distingue le mouvement des brodeurs du mouvement des horlogers, c'est précisément que chez les premiers, ce sont les patrons qui ont pris l'initiative des réformes à introduire.... et qui les ont introduites. Les ouvriers n'ont eu qu'à se confier au courant qui entraînait les patrons assez clairvoyants pour comprendre que la régularisation des salaires impliquait la régularisation des prix de vente et que arrêter la baisse des premiers était mettre un frein à l'avilissement des seconds. L'entente s'est donc faite sur la base des salaires et non sur celle des prix de vente, beaucoup plus délicate et d'un contrôle sinon impossible du moins extrêmement difficile.

Chez les horlogers, ce sont au contraire les ouvriers qui les premiers ont sonné le tocsin. Si donc, après les réunions préliminaires des différents groupes intéressés, il a plu à quelques fractions de fausser compagnie au gros de l'armée, la faute ne saurait en être imputée à celui-ci. Dès l'origine, patrons et ouvriers admirent la nécessité d'arrêter la baisse des salaires et l'utilité qu'il y aurait à améliorer la situation du travailleur dès que les circonstances générales le permettraient. Ceux des patrons qui n'ont pas voulu avancer et ceux qui plus tard ont fait machine en arrière n'ont donc pu être retenus par cette considération. Cela est d'autant moins admissible qu'il a toujours été question de l'application de mesures générales librement consenties des deux parts, et non point de décisions unilatérales d'un caractère exceptionnel.

C'est donc à un sentiment autre que celui de la solidarité professionnelle, même de la solidarité exclusivement patronale, que certains patrons ont obéi en refusant de se syndiquer. Si par cette mesure ils ont cru entraîner le groupement des ouvriers, l'événement a prouvé qu'ils se trompaient étrangement. En tous cas, il seraient à présent fort malvenus de prétendre que la constitution de

leur fédération à eux aurait dû précéder celle des ouvriers pour que les choses fussent en ordre naturel. Le retard apporté dans la constitution de la fédération patronale n'est-il pas précisément leur œuvre ?

Quoiqu'il en soit, la fédération ouvrière existe actuellement et elle est assez forte pour légitimer toutes les espérances si elle continue à se laisser guider par un esprit de saine solidarité professionnelle ainsi qu'elle l'a fait jusqu'ici. Nous ne voudrions toutefois pas méconnaître que des craintes pourraient également avoir leur raison d'être au cas où le contrepoids indispensable d'une fédération patronale viendrait à faire défaut. Que ceux donc qui craignent le mal usent du remède ; il est en leurs mains.

Et si d'emblée on eût voulu constituer une fédération générale, réunissant à la fois patrons et ouvriers, c'est pour le coup qu'on eut pu, et avec raison, craindre de voir les premiers, vingt fois moins nombreux que les derniers, courir le risque d'être majorisés. L'idée de laisser aux associations patronales et aux associations ouvrières le soin de discuter leurs intérêts respectifs, tout en établissant la fédération générale comme pouvoir pondérateur, n'a donc rien de subversif et n'implique nullement la pensée de sacrifier les intérêts d'aucun des deux groupes de la famille horlogère, bien au contraire. G.

(A suivre.)

Contre la mévente d'en haut et d'en bas.

Nous croyons utile de publier l'article suivant, paru dans la *Deutsche Uhrmacher-Zeitung* :

Dans le dernier numéro de notre journal nous avons exprimé nos sentiments personnels en accueillant chaleureusement l'association des principaux fabricants de régulateurs de la Forêt-Noire. Cette association a pour but de combattre la mévente, c'est un premier pas vers l'amélioration de notre industrie.

La nouvelle de cette initiative a trouvé partout une approbation générale, car tous ceux qui ont à cœur la prospérité de l'industrie horlogère ressentent un contentement profond à ce premier signe de relèvement de l'horlogerie. Les conditions actuelles pèsent sur nous tous comme un cauchemar et empêchent tout développement satisfaisant des plus vives forces dans notre art.

L'homme isolé, animé des meilleures intentions pour la sauvegarde des intérêts généraux, ne peut combattre les abus existants ; s'il veut, dans sa sphère, s'en tenir aux traditions d'un passé solide, aux usages d'une vie commerciale correcte, il sucombera dans ce combat inégal ou il se verra forcé, pour être en état de pourvoir à son existence, de se joindre à des agissements conduisant de plus en plus à la décadence.

Impossible de continuer sur ce pied, si nous ne voulons voir arriver en peu de temps la ruine de toutes les branches de l'horlogerie. Avec les prix actuels, réduits par une concurrence déloyale au plus extrême minimum, les fabricants peuvent à peine exister et leurs ouvriers se voient en présence de la faim, vu les petits gains que ces tristes conditions permettent de leur donner.

La situation des grossistes n'est pas moins fatale que celle des fabricants. Dans leurs rangs aussi nous trouvons des éléments dont la façon d'agir dément tout sentiment d'honneur commercial. Une concurrence sans mesure s'est emparée d'une grande partie du commerce de montres, et il est grand temps que tous ces intéressés se donnent la

main pour mettre un terme à la baisse continue des prix.

Le grossiste, intermédiaire naturel entre le fabricant et le détaillant, a la mission de fortifier leur position commerciale.

Au lieu de cela les éléments dont nous parlons profitent de la déplorable situation générale de la fabrication d'horlogerie pour exercer des deux côtés une influence de plus en plus pernicieuse. Ils forcent les fabricants à une baisse continue des prix d'où suit tout naturellement une décadence dans la qualité des produits. Quant aux horlogers, pour être à même de faire leurs affaires, ils sont obligés de vendre leurs marchandises à des prix qui seraient même insuffisants pour un grossiste honnête ; ou bien ces horlogers, en donnant crédit à la légère, aident à d'autres ruines pour le plus grand mal du commerce horloger.

Mais les détaillants, les horlogers eux-mêmes portent une grande part de la responsabilité de cette décadence générale. Ici aussi nous trouvons les excroissances de la concurrence à leur plus haut développement. Ici aussi nous ne voyons que trop souvent vendre à des prix avec lesquels aucun honnête homme ne peut vivre et si le vendeur n'en a aucun profit, il ne le fait que pour attirer les clients de ses collègues. Ni l'un ni l'autre ne se rend compte du temps que cela peut durer et à quelle triste fin ce combat de concurrence acharnée par la baisse des prix doit conduire.

Ces quelques traits nous montrent la situation actuelle du commerce de montres. C'est un combat de tous contre tous. Les membres d'une grande et belle profession qui devraient, vis-à-vis de conditions d'existence difficiles, se porter aide et assistance, se font la guerre comme les ennemis naturels les plus acharnés.

Dans ces conditions il est bien naturel que nous ayons salué l'association des fabricants de régulateurs comme un rayon d'espérance plein de promesses, car ce fait nous montre le seul chemin qui puisse amener une amélioration de l'état actuel. Journellement nous pouvons observer les bons résultats de cette pratique dans les branches d'industrie les plus diverses. Dans l'industrie textile, l'industrie du fer, etc., nous trouvons des associations de fabricants et de producteurs pour le soin de leurs intérêts et tout spécialement pour le maintien de prix fixes de leurs produits. Eux aussi ont été forcés à l'action par les nécessités de la situation. Chez eux aussi, par suite d'une concurrence féroce, les prix avaient tellement baissé que pour leur conservation personnelle les fabricants se sont vus contraints de combattre énergiquement cet état déplorable. Et le succès a couronné leurs efforts.

(A suivre.)

Exposition universelle de Paris en 1889.

Le règlement définitif de cette exposition vient de paraître ; il renferme les renseignements généraux suivants :

L'exposition de 1889, à Paris, sera universelle et internationale, c'est-à-dire qu'elle recevra les produits agricoles, industriels et artistiques de tous les pays.

Elle occupera dans une seule enceinte, conformément au plan annexé à la présente note : 1^o sur la rive gauche de la Seine : le Champ de Mars et les berges de Seine, — l'Esplanade des Invalides, — la partie du quai d'Orsay comprise entre l'Esplanade et le Champ de Mars ; 2^o sur la rive droite de la Seine : le parc et certaines parties disponibles du palais du Trocadéro.

Le pont d'Iéna, qui relie les terrains du Trocadéro au Champ de Mars, sera compris dans l'enceinte de l'exposition.

Le plan de l'exposition comporte quatre divisions fondamentales.

I. CHAMP DE MARS

1^o Palais des beaux-arts (A).

Groupe I : Oeuvres d'art. Dans ce palais à étage, la répartition sera faite par salles ou par groupes de salles correspondant aux différentes expositions nationales.

2^o Palais des Arts libéraux (B).

Groupe II : Education et enseignement — Matériel et procédés des arts libéraux. Dans ce palais dont les dispositions comportent une grande nef centrale et une galerie de pourtour avec étage, l'espace sera divisé en deux sections réparties chacune par classes : l'une pour les produits français, et l'autre pour les produits étrangers.

3^o Galerie des produits industriels divers (C).

Groupe III : Mobilier et accessoires. Groupe IV : Tissus, vêtements et accessoires. Groupe V : Industries extractives — Produits bruts et ouvrés. L'espace de 90,000 m² abrité par ces galeries sera fractionné en trois compartiments affectés chacun à l'un de ces trois groupes. Chacun de ces compartiments sera subdivisé lui-même en deux parties, dont l'une, réservée à la France, sera répartie par classes, et l'autre, consacrée aux pays étrangers, sera divisée par nationalités.

4^o Palais des machines (D).

Groupe VI : Outilage et procédés des industries mécaniques — Electricité. Ce palais sera divisé en compartiments de classes dans chacun desquels les produits des divers pays seront juxtaposés par nationalités, autant que le permettra le service de la force motrice.

Les trois autres divisions : II. quai d'Orsay, III. Esplanade des invalides et IV. Trocadéro, sont affectées aux expositions des produits alimentaires, de l'agriculture, de l'horticulture et de l'arboriculture.

Les espaces affectables, dès maintenant, aux différents groupes pour les étrangers et les Français ont été calculés d'après les statistiques des précédentes expositions.

Les expositions de 1867 et de 1878, à Paris, avaient comporté chacune, dans l'enceinte du Champ de Mars, la construction d'un palais principal dont les galeries, disposées soit circulairement, soit rectilignement, ont permis d'installer les produits étrangers et français de façon que le visiteur pût, à sa guise, passer en revue successivement tous les produits d'un même groupe de provenances nationales diverses, ou tous les produits des différents groupes de même provenance nationale.

Cette organisation entraînait pour chaque pays l'attribution d'un compartiment spécial, unique et très défini. Elle a été réalisée avec succès en 1867, bien que la relégation des produits français et étrangers de l'agriculture dans une enceinte éloignée ait été une infraction à la règle admise. En 1878, on a tenté de reprendre le système de 1867, mais l'abondance des produits admis a rendu insuffisantes les places couvertes disponibles dans l'intérieur du Palais principal du Champ de Mars ; il a fallu se résoudre à une dissémination sans méthode par la construction obligée de nombreux bâtiments annexes.

Les plans adoptés pour 1889 ont, par leur disposition même, substitué une sorte d'ordre méthodique divisé à l'ancien ordre compact de l'installation des produits.

Gratuité des emplacements. Conformément à la tradition hospitalière des expositions internationales de 1855, 1867, 1878 et 1881, qui ont eu lieu à Paris, les exposants étrangers et français admis n'auront aucun loyer à payer pour l'occupation de leurs emplacements d'exposition.

Dépenses à la charge des exposants. L'administration française fournit des locaux couverts pour les produits non exposables en

plein air des groupes des beaux-arts, des arts libéraux industriels, mécaniques et agricoles. Les exposants ont à leur charge, soit individuellement, soit collectivement, la totalité des frais de subdivision, d'installation et de décoration de ces locaux, comprenant : la fourniture, la pose, la garniture et la décoration des cloisons séparatives, des velums ou faux plafonds, des vitrines et meubles d'exposition, le tout d'après les plans adoptés par l'administration. Ils ont aussi à payer les planchers des salles d'exposition, l'administration ne devant que ceux des chemins de circulation générale, conformément à l'art. 16 du règlement général. En ce qui concerne spécialement les planchers, l'administration pourra, en vue d'un travail plus homogène et plus économique, faire exécuter la totalité de ces planchers, quitte à se faire rembourser des parties dues par les exposants qui seront en outre pécuniairement responsables des dégradations produites par leur faute ou celle de leurs agents.

Gardiennage. Les exposants ont à prendre dans leurs frais généraux d'installation le salaire et l'habillement des gardiens chargés du nettoyage et de la surveillance particulière des salles.

Section des machines. Les constructeurs étrangers et français de chaudières et de machines seront admis à faire des propositions pour la fourniture de la force motrice que l'administration doit, suivant les termes de l'art. 34 du règlement général, pour la mise en mouvement des appareils exposés. Les conditions générales de la fourniture de cette force motrice par la vapeur d'eau sont actuellement arrêtées.

Transports et manutention. Des arrangements ont été pris avec les compagnies des chemins de fer du réseau français pour que tous les produits, sauf les objets d'art et matières précieuses, à destination de l'exposition, bénéficient d'un rabais de 50 % sur les tarifs ordinaires.

Le même rabais de 50 % sur les tarifs ordinaires a été consenti, dans les mêmes conditions, pour les transports maritimes, par la Compagnie générale transatlantique et la Compagnie des messageries maritimes.

En ce qui concerne la manutention intérieure des produits, dont toutes les opérations sont à la charge des exposants, l'administration, tout en laissant à ces derniers la plus grande liberté, s'efforcera de mettre à leur portée dans les conditions les plus pratiques et économiques, les appareils et le personnel qui pourront leur être nécessaires pour le déchargement et le déballage des colis, leur remballage et leur réexpédition.

Douanes et octroi. Par décret présidentiel en date du 25 août 1886, les locaux affectés à l'exposition universelle de 1889 seront constitués en entrepôt réel des douanes. D'autre part, M. le préfet de la Seine, par lettre en date du 28 octobre 1886, a informé M. le ministre du commerce et de l'industrie que le même régime serait appliqué aux enceintes de l'exposition, en ce qui concerne l'octroi de Paris.

Propriété industrielle. L'administration supérieure prend les mesures nécessaires pour assurer, dans les mêmes conditions que pour les expositions précédentes, la protection de la propriété industrielle.

Catalogue. Il sera dressé, en langue française, un catalogue méthodique et complet des produits de toutes les nations, indiquant les places qu'ils occupent dans les palais, les parcs et les jardins, ainsi que les noms des exposants.

Chaque nation aura d'ailleurs le droit de faire à ses frais, mais dans sa propre langue seulement, un catalogue spécial des produits

exposés dans ses sections, conformément au cahier des charges qui sera dressé par l'administration.

Pour combattre certaines erreurs qui ont eu cours dans la presse, la légation de Suisse à Paris a été informée par les organes compétents de l'exposition, que le classement par groupes des expositions étrangères n'impliquerait pas, dans ces groupes, un mélange, en quelque sorte désordonné, des diverses nationalités, mais que chaque pays aurait, dans les différents groupes, sa section bien distincte, de sorte que les commissaires généraux qui pourraient être nommés par l'un ou l'autre des Etats participants, auraient dans chacun des palais que comportera l'exposition un champ d'action très nettement défini et où il serait absolument maître.

NOUVELLES DIVERSES

Horlogerie bisontine. — D'après le dernier rapport annuel de la chambre de commerce de Besançon, le nombre des montres entrées dans le commerce français en 1886 a été de 419,648, dont 362,536 ou 86 % ont été livrées par l'industrie bisontine; enfin, 50,992 montres sont entrées en France par les bureaux de garantie de Besançon, Pontarlier et Montbéliard.

Postes. — Ensuite de mesures quarantaines, les colis postaux à destination de la Tunisie doivent être acheminés exclusivement par la France (Marseille) et ceux pour les localités de la Turquie possédant un bureau de poste autrichien, sans exception par la voie d'Autriche (Trieste ou Varna). L'acheminement par l'Italie est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Brevets d'invention. — Le Département fédéral du commerce convoquera prochainement une grande commission chargée de discuter les articles de la loi sur les brevets d'invention et l'application de cette loi. La commission sera composée de membres de l'Assemblée fédérale, de délégués de la Société des architectes et anciens élèves de l'Ecole polytechnique et de représentants de la Société des ingénieurs.

Neuchâtel. — A Oakland (Californie) est décédé M. Grandjean-Perrenoud, horloger, originaire de la Chaux-de-Fonds. M. Numa Droz, président de la Confédération suisse, a fait son apprentissage de graveur sous sa direction.

Porrentruy. — Les résultats de l'assemblée ouvrière, tenue à Porrentruy le 11 courant, n'ont pas tardé à se faire sentir. Nous apprenons que de nombreuses adhésions sont arrivées au Comité ouvrier.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

Chaux-de-Fonds, le 28 septembre 1886.

Monsieur le rédacteur,

Dans les numéros 39 et 40 de votre honorable journal, vous publiez un article dont quelques passages ont trait au conflit existant actuellement entre les ouvriers boitiers et les fabriques de boîtes de notre localité.

Notre organe *Solidarité* a développé cette question, mais comme il s'adresse plus spécialement aux monteurs de boîtes, il nous paraît utile, dans l'intérêt de la vérité, et pour renseigner vos lecteurs, de ramener la chose à ses justes proportions et de rendre à chacun

la part de responsabilité qui lui revient dans cette affaire.

Nous déclarons tout d'abord qu'il n'a jamais été question de faire une campagne contre les fabriques; il serait insensé, de notre part, de vouloir lutter contre les machines. MM. Challandes et Guilloud ont refusé d'occuper aux pièces ceux de leurs ouvriers travaillant en dehors des machines et ils ont résolu de diviser la partie de l'achevage: voilà la simple et unique cause du conflit.

Ajoutons pour la clarté de cette explication que notre règlement défend de tolérer dans les ateliers plus d'un ouvrier au mois et interdit la division de l'achevage. Cette décision a été prise dans une assemblée de comités mixtes (patrons et ouvriers) et MM. C. & G., qui étaient présents, l'ont votée, étant d'accord avec nous sur ce point que le travail au mois et la division de l'achevage sont nuisibles à l'industrie boitière.

En transformant leurs ateliers en fabrique, ces MM. ont également transformé leur opinion à ce sujet, puisqu'ils nous ont demandé pour eux les mêmes priviléges que ceux accordés aux deux autres fabriques organisées chez nous depuis nombre d'années. Nous n'avions, en effet, pas encore pris de mesures contre ces deux fabriques, mais ce n'était pas une raison pour tolérer qu'une troisième fabrique, organisée dans les mêmes conditions, vienne ajouter aux causes d'avilissement de notre partie. Pour être justes, nous avons donc accordé aux deux fabriques déjà existantes un délai de trois mois pour réformer leur organisation ou plutôt leur système de travail en ce qui concerne l'achevage.

Au lieu de faire droit à nos réclamations — ce qui leur était possible, pour ne pas dire facile — les trois fabriques se sont liées et leurs ouvriers ont été mis dans le cas de choisir entre notre association et leurs patrons.

Ce sont donc ces Messieurs qui ont commencé les hostilités, nous n'avons fait que nous défendre en prononçant l'interdiction de leurs fabriques.

Voilà, très brièvement, l'historique de ce conflit.

En vous remerciant de l'hospitalité de vos colonnes, nous vous présentons, Monsieur le rédacteur, l'assurance de notre haute considération.

Au nom de la section fédérative des ouvriers monteurs de boîtes de la Chaux-de-Fonds :

LE COMITÉ.

La lettre ci-dessus confirme pleinement ce que nous avons écrit relativement à l'origine du conflit. En ce qui concerne la question du travail mécanique, une phrase d'un article de l'organe spécial des ouvriers monteurs de boîtes, pouvait faire croire à une volonté bien arrêtée de s'opposer à la transformation de l'industrie de la boîte or, puisqu'il s'agissait d'arrêter l'installation d'une nouvelle fabrique.

La déclaration contenue dans la lettre du Comité des ouvriers, sur la question de principe, réduit le conflit à une question d'organisation intérieure; s'il en est ainsi, il est permis d'espérer qu'il pourra facilement être réglé.

Un point très important est à déterminer: le gain moyen des ouvriers qui travaillent dans les fabriques de boîtes est-il supérieur ou inférieur à celui des ouvriers qui travaillent dans les ateliers? Une statistique rigoureusement établie, fournirait des données bien intéressantes à connaître au point de vue des ouvriers comme à celui des patrons, car une opinion définitive sur le fond même du conflit ne peut guère être formulée sans qu'il soit tenu compte du résultat de cette recherche.

RÉDACTION.

Le rédacteur responsable: Fritz HUGUENIN.

ATTENTION !

L'interdiction de l'atelier de Mme **Neuenschwander-Egli** est prononcée pour avoir manqué à ses engagements vis-à-vis de la Fédération des fabricants de cadans.

Ouvriers, faites votre devoir !

Au nom de l'Union des ouvriers faiseurs de cadans de Biel et environs :

230

LE COMITÉ.

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialités pour la France, l'Espagne et l'Italie

HORLOGERIE SOIGNÉE

ALFRED MONTBARON
St-IMIER (Suisse)

MANUFACTURE D'HORLOGERIE POUR TOUS PAYS
PROCÉDÉS MÉCANIQUES
COMMISSION — EXPORTATION



Georges Favre-Jacot
LOCLE (SUISSE)

Fabrication mécanique
de

BOITES de MONTRES
EN PLAQUÉ OR
à tout titre et en tous genres

ROBERT GYGAX

St-IMIER

— Téléphone —

28

RÉALISATION D'HORLOGERIE

M. C.-A. MONTANDON offre à vendre en bloc, par lots ou au détail, le grand assortiment de mouvements de montres à remontoir et à clef, à tous degrés d'avancement, en tous genres, toutes grandeurs et toutes qualités, provenant de la liquidation de la Maison Montandon frères.

Plus de 6,000 mouvements.

225

Ouvrage soigné et bon courant, quelques pièces compliquées.

S'adresser à M. Albert Boss, fabricant d'horlogerie, 218, rue de la Côte, au Locle, lequel se chargerait de terminer les montres pour tous pays.

Avantages offerts aux acheteurs de forts lots au comptant.

OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE

Lina NADENBOUSCH

GROS BIENNE DÉTAIL
Caisse d'emballage en tous genres

DÉCORATIONS DE BOITES ET CUVETTES

or et argent

Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits
taille douce et émail

Peinture sur émail
JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES
en tous genres

NIEL, APPLIQUES

taille douce en couleur

et sur guilloches

Polissage

et FINISSAGE

de boites

et cuvettes

or

et argent

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

FABRICATION DE BOITES DE MONTRES
PLAQUÉ OR
à tous titres et genres 226

EMILE PFAFFLI
GENÈVE

FABRIQUE D'HORLOGERIE 18
EXPORTATION

SPÉCIALITÉ de Remontoirs or 12 et 13 lignes
POUR DAMES

LEON GAGNEBIN-DU-BOIS
ST-IMIER (Suisse)

FABRIQUE D'HORLOGERIE PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES 53
Spécialité de Remontoirs au pendant
SYSTÈME INTERCHANGEABLE

AEBY & CIE
MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)

Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome, Chaux-de-Fonds, Bienne, Amsterdam et Anvers
Mention de 1^{re} classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

FABRICATION DE BIJOUTERIE
ET D'HORLOGERIE

AUG. WEBER
A BIENNE

Spécialité de REMONTOIRS en or, argent et métal
PIÈCES de rechange

CHAINES CLEFS ET MEDAILLONS en or, argent et double

Chronomètres, chronographes simples et avec compteurs à minutes
Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.
Seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateurs
de G. LEUENBERGER, à Langnau.

9

Spécialité de 5
MONTRESSOIGNÉES
POUR DAMES
Ancres et Cylindres de 8 à 13 lignes

DIPLOME
ZÜRICH 1883 MARQUE
DÉPOSÉE MÉDAILLE
Anvers 1885

HRI THALMANN
BIENNE Rue Neuve 64 b

Fabrication d'Horlogerie 3
EXPORTATION

Spécialité de MONTRES pour DAMES 21
J. AEGLER Vignoble - Rebberg BIENNE

RÉGULATEURS et RÉVEILS Grand Choix Prix réduits

Café zur Fernsicht
Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Biel und Umgebung.

FABRICATION de PENDANTS ET ANNEAUX COURONNES EN TOUS GENRES 21
METZGER & RUEGER
BIENNE

ETABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE
Achat de cendres et lingots sur essai
Fonte de déchets de toute nature
et essayeur de matières or et argent

AUFRANC & CIE
BIENNE
GROS ET DÉTAIL 57

Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois
Creusets de toutes espèces

F. C. MATILE LOCLE (Suisse)
Commission - Expédition - Roulage
Agent près des douanes françaises et suisses
à Morteau et au Locle 72
EXPÉDITION D'HORLOGERIE
AFFRANCHISSEMENTS POUR TOUTES DESTINATIONS

Fabrique d'Horlogerie garantie
EUG. VUILLEMIN

Marque de fabrique

MADRETSCH (Suisse)



Téléphone

SPÉCIALITÉ DE MONTRES POUR DAMES
 or et argent

Grandes Pièces 18 à 20 lignes, Ancre
 déposée

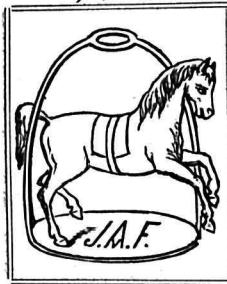
Qualité bon courant et soigné

13

Adresse télégraphique: Froidevaux, Biel.

FABRIQUE DE BOITES ARGENT, GALONNÉ ET ACIER

en tous genres et tous titres

**J. A. FROIDEVAUX**

BIENNE

USINE AU BRÜHL

Téléphone

19

FABRIQUE

29

DE
 BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES
 Anneaux sur acier, métal ou plaqué or

Anneaux argent massifs et
 plaqué argent

COURONNES

Formes en tous genres

**J. UEBERSAX**

10, rue Jaquet-Droz, CHAUX-DE-FONDS

Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881

CAFÉ-RESTAURANT
F. SCHNEIDER
 Vis-à-vis de la Gare

Consommations de premier choix. Service actif et soigné

Se recommande.

F. SCHNEIDER.

HOTEL DE BIENNE
 (BIELERHOF)

vis-à-vis de la gare

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce
 touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.

Se recommande **C. RIESEN-RITTER**, propriétaire.

MAISON
MATILE-MATHEY

CHEMISIER

Rue de Nidau et Rue Neuve, 38

BIENNE

Caleçons et Gilets flanelle
 sur mesure

27

Trousseaux et Layettes



Chemise Bretelle

Patte Bretelle

AU PLANTEUR

BIENNE
 Rue du Canal

FRITZ SETZ

BIENNE
 Rue du Canal

Spécialité en Tabacs et Cigares

de tous prix et de toutes provenances.

— GROS ET DÉTAIL —
 Le plus grand et le plus bel assortiment dans tous les articles pour fumeurs et prisiseurs.
 PIPES en véritable écume de mer et tuyau merisier, depuis fr. 1.50 pièce
 CIGARES HAVANNE de première qualité à fr. 18 le cent.

26

Pour conserver et maintenir les **Parquets de bois dur, planchers de sapin, escaliers de bois**, employez la

RÉSINOLINE-LA-CLAIRE

Exiger la marque
 aux deux hibouxExiger la marque
 aux deux hiboux

Cette excellente préparation entretient admirablement le bois, auquel elle donne de la dureté. Elle empêche pendant un très long temps la formation de la poussière sur les planchers et rend ainsi un service à l'hygiène des habitations. Elle se laisse étendre facilement au moyen d'un chiffon de laine et sèche immédiatement sans laisser d'odeur. On l'emploie pour enduire et conserver les parquets et planchers des locaux où l'on circule beaucoup, comme les **Fabriques-Ateliers, Bureaux, Magasins, Cafés-Restaurants, Salles d'écoles, etc.**

Rabais par forte quantité.

190

Dépôts à la Chaux-de-Fonds: MM. Alex. Stauffer, rue de l'Hôtel-de-Ville; Alb. Breguet, rue du Temple allemand; Verpillat, négociant. — St-Imier, J. von Gunten. — Neuchâtel, Alf. Zimmermann. — Cormondrèche, William Dubois. — Fleurier, Margot-Vaucher. — Ste-Croix, Emile Recordon.

Usine de Produits chimiques, La Claire, LOCLE

Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

ARNOLD BENZ

61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 12 P. L. pour monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Ferments de portes, de fenêtres, de jalousies.

24

F. REYMOND & CIE A BIENNE

FOURNITURES POUR MONTEURS DE BOITES

Fil de fer pour attaches
Assortiment de creusets en terre et plombagin
Vitriol, Eau-forte, Borax, Potasse
Salpêtre, Sel de soude, Ponce, Cire jaune, Vernis pour lingotière
Bois à tourner, cornouiller et alizier
Viroles laiton, Bocfils, Burins, Limes, Echoppes
Cuivre en grenaille et en copeaux pour alliage, Métal blanc
Similor
Laiton pour cuvettes, pièces, lunettes, etc. 207



GRAVURE SUR BOIS

et

CLICHAGE

A. E. ULLMER & CIE, BERNE

Ateliers de Xylographie, Galvanoplastie et Zincographie

CLICHÉS pour annonces, circulaires, prix-courants, catalogues, cartes d'adresse, en-têtes de lettres, marques de fabrique, etc. 178

EXÉCUTION SOIGNÉE — PRIX MODÉRÉS

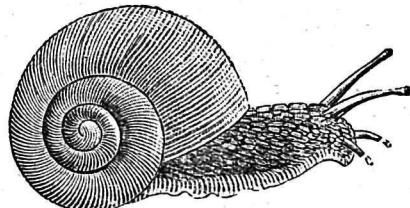
CAFÉ BEL-AIR

Route de Nidau — Nidaustrasse

A PARTIR D'AUJOURD'HUI:

EXCELLENTS

ESCARGOTS



à la

Bourguignonne

228

Se recommande

E. BERGER.

FONDUES

à

toute heure

NOUVELLES MACHINES A COUDRE

perfectionnées **WHITE** à Cleveland
de la Cie (Amérique-du-N.)

la plus douce, rapide, élégante et solide de toutes les machines à coudre connues à ce jour, ainsi que des machines du système « **Singer** » perfectionné, des meilleures fabriques de l'Europe. Grandes facilités de paiement, 3 fr. par semaine ou 10 % d'escompte au comptant.

Huile fine pour machines à coudre; soie, fil, aiguilles pour tous les systèmes. — Machines à main, double piqûre, depuis 45 fr. net.

BIENNE Seul Dépôt BIENNE
KLÖTI-BEUCLER, Mécanicien
88, Rue de la Gare, 88 20

Café-Restaurant du Jura

Place du Marché

Vins naturels — Bière ouverte

Samedis, tripes. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues à toute heure.

Se recommande au mieux.

22

G. KURTH.

ON DEMANDE

231
de suite, un jeune homme capable, pour les rhabillages de boîtes et les encageages. S'adresser Fabrique d'horlogerie du Rocher, Neuchâtel.

On demande

un bon faiseur de filières. Offres sous chiffres S. H. 200, à l'expédition. 232

ECOLE D'HORLOGERIE

de 183

SOLEURE
Cours complet théorique et pratique. Enseignement gratuit des langues modernes. Entrée à toute époque.

FABRIQUE

d'Etuis de Montres

en tous genres

CHARLES GOERING fils

CHAUX-DE-FONDS 46

J. Rodolphe GYGAX

OUVERT St-IMIER

MONTAGE DE BOITES

en tous genres

SPÉCIALITÉ

de Boites argent

F. SCHENKER

SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage. Polissage et finissage de boîtes et cuvettes.

Rhabillage pour horlogers et bijoutiers.

Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vieil argent, etc. 37

Travail prompt et garanti.

CAFÉ-RESTAURANT

et

JARDIN D'ÉTÉ

GAMBRINUS

tenu par

WILD-REY

— BIENNE —

Téléphone

34

GRANDE BRASSERIE

SALLE DE CONCERT

CONFISERIE, PATISSERIE

Fabrication de sirops en tous genres

Sucre de malt

Leckerlis de Bâle, 1^{re} qualité

Caramels fins

DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES

Pastilles de gomme

en gros et en détail.

DROPS ET ROCKS

PERROT-ERNST

Bienne

40

89, Rue de la Gare, 89.



Couleuses

En payant fr. 3.— par mois pendant 6 mois, on devient propriétaire d'une belle couleuse-lessiveuse en zinc, fond en cuivre, de 52 ctm. de diamètre, s'adaptant à tous les potagers.

5 % d'escompte ou franco au comptant. 202

S'adresser à **Louis Vadi**, ferblantier à Cernier. (H3943J)

Haasenstein & Vogler

Annونcen-Expedition

Basel — Bern — Genf — Zürich.

Annahme und prompte Beförderung von Anzeigen an alle Zeitungen des In- und Auslandes zu billigsten Preisen.

Filialen in allen grösseren Städten.

Les annonces concernant les offres et demandes d'ouvriers ou d'employés pour l'horlogerie, ainsi que les convocations d'assemblées d'associations patronales et ouvrières jouiront d'un prix de faveur et seront insérées à raison de 10 centimes la ligne ou son espace.